

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR SERVICES DE COLLECTE DE DONNÉES

Contrat	USAID/Mali Monitoring, Evaluation, and Learning Platform
Activité	Collecte de données pour USAID/Mali Anka Jiko Etude de Base
Numéro RFP	2023-11
Date de sortie RFP	13 mai 2023
Date limite pour questions	20 juin 2023
Date limite de soumission de la proposition et du budget	27 juin 2023
Soumission directe	1. Kari Nelson knelson@socialimpact.com 2. Alioune Watt awatt@socialimpact.com 3. Abigail Price aprice@socialimpact.com

1- Contexte du projet

La plateforme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est un projet de cinq ans attribués à Social Impact, Inc. (SI) pour fournir des services techniques et consultatifs afin de concevoir et de mener à bien diverses activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour l'USAID/Mali. Le contrat est composé de 3 principales activités.

1. Supervision par des tiers (TPM)
2. Services d'évaluation et sondages
3. Services de collaboration, de formation, de gestion adaptative et de communication.

Dans le cadre de la composante 2, SI mènera une étude de base (y compris la collecte de données quantitatives et qualitatives) de l'activité Anka Jiko dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). SI fait appel aux services d'une entreprise de collecte de données pour effectuer la collecte de données sur le terrain.

2- Énoncé des travaux

Contexte de l'activité

Le projet Anka Jiko de l'USAID Mali a une durée d'intervention de cinq ans (19 août 2022 – 18 septembre 2027) et vise à soutenir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à renforcer l'environnement propice à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des services d'eau et d'assainissement (Contrat # 72068822C00001).

L'activité cible Sikasso, Bougouni et Koutiala et sa mise en œuvre est dirigée par Tetra Tech ARD avec le soutien des sous-traitants CARE International et SEGURA Consulting. L'objectif du projet est de faire en sorte que 185 000 personnes aient accès à des services d'eau pure ou purifiée et que 35 000 personnes aient accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Les objectifs du projet seront atteints grâce à deux approches interconnectées. La première approche est axée sur l'assistance technique pour augmenter la capacité des communes et des fournisseurs de services d'eau, à financer, à fonctionner avec une perception tarifaire complète, à entretenir et à réparer les infrastructures hydrauliques rurales pendant toute la durée de vie de l'infrastructure. L'assistance a également porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques d'assainissement. La deuxième approche vise à soutenir les communes à travers les processus de conception, de passation de marchés, de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures hydrauliques rurales à usage domestique et productif et des infrastructures d'assainissement.

Cette activité comprend une approche intégrée de l'engagement communautaire, du développement des infrastructures et de la capacité du gouvernement et des fournisseurs de services à s'assurer que les systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs nécessaires sont en place pour soutenir l'utilisation équitable de l'eau et une meilleure gestion des services d'eau et d'assainissement.

Le projet Anka Jiko sera mis en œuvre dans 60 communes des régions de Sikasso, Bougouni et Koutiala (il y a 6 communes « alternatives » supplémentaires qui peuvent être incorporées dans l'activité en cas de besoin). L'annexe B énumère la liste complète des communes sélectionnées et suppléantes.

Le rôle de SI est de mener une étude de base liée aux résultats et conclusions d'Anka Jiko. Le but de cette étude de base est de servir de point de référence pour évaluer l'efficacité du projet Anka Jiko à mi-parcours et à sa fin. L'étude comprendra à la fois une enquête quantitative auprès des ménages, des bénéficiaires potentiels et la collecte de données qualitatives avec les principales parties prenantes de WASH qui bénéficieront des efforts de renforcement des capacités. L'étude de base guidera également la mise en œuvre du projet, car elle fournira un point de référence qui sera utilisé pour aider à diagnostiquer les problèmes, alerter les parties prenantes sur les changements dans les hypothèses sous-jacentes, découvrir les faiblesses potentielles dans la mise en œuvre du programme et fournir une base solide pour le suivi et l'évaluation (S&E). L'enquête de base auprès des ménages et les enquêtes de suivi à mi-parcours et d'évaluation finale des performances visent à déterminer si les interventions en matière d'eau et d'assainissement ont permis d'améliorer et de pérenniser l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les ménages et les communes cibles. L'étude de référence portera essentiellement sur la collecte de données liées à deux questions fondamentales :

1. Comment Anka Jiko a-t-il amélioré l'accès à des installations d'eau potable (pure ou purifiée) et d'assainissement ?
2. Dans quelle mesure Anka Jiko a-t-il contribué à améliorer la capacité institutionnelle pour mieux gérer les systèmes existants et augmenter les revenus ? Cette QE (étude) devrait expliquer de quelle manière les institutions concernées appliquent la formation reçue lors de la mise en œuvre des activités d'Anka Jiko. La réponse à cette QE se basera sur les institutions, les systèmes et la formation spécifiques sur lesquels travaille Anka Jiko.

Appel d'offres d'entreprise de collecte de données

Pour aider l'équipe de SI (BT) à collecter des données pour répondre aux questions de l'enquête, SI recherche les services d'une entreprise de collecte de données pour collecter les données suivantes (dont chacune est décrite plus en détail ci-dessous) :

- Entretiens qualitatifs d'informateurs clés (KII) avec 36 à 48 acteurs clés du secteur (services techniques, entreprises privées, chefs de village, chefs de commune, etc.),

- Enquête quantitative auprès de 1 800 ménages dans l'ensemble des 69 communes (60 sélectionnées d'office et 9 alternatives).

Enquête quantitative : L'entreprise de collecte de données sera responsable de l'identification et de la formation de tout le personnel sur le terrain, de la planification et de l'exécution de toutes les tâches nécessaires à la collecte de données, ainsi que divers processus d'assurance qualité, de protection des personnes cibles (répondants) de l'enquête et de sécurité des données avant, pendant et après la collecte des données (ceux-ci sont détaillés dans la section 5). Tous les travaux seront exécutés sous la supervision de BT et de SI. Nous décrivons ci-dessous les exigences techniques nécessaires pour répondre à l'enquête.

Mode : Le sondage sera effectué sous forme d'entretien face-à-face à l'aide d'un appareil portatif (c'est-à-dire une tablette (de préférence) ou un grand téléphone cellulaire). L'entreprise de collecte de données doit fournir les appareils.

Durée : Chaque sondage durera environ une heure.

Informateur /Répondant : Tout membre du ménage âgé de 18 ans ou plus qui maîtrise le système d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le ménage.

Échantillonnage : Le BT sera responsable de l'échantillonnage. L'approche d'échantillonnage est *l'échantillonnage en deux étapes à degrés stratifié* (TSCS) tel que décrit ci-dessous.

L'échantillon sera stratifié par région (Bougouni, Koutiala et Sikasso), type (sélectionné d'office et alternative) et taille de la population (moins de 2 000 habitants, entre 2 000 et 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants). Comme le montre le tableau ci-dessous, cela donne un total de 12 couches. La répartition de l'échantillon entre les couches sera proportionnelle à la taille de la population (PPS).

Stratification proposée

Région	Type	Taille Population	Couches
Bougouni	Sélectionné	Moins de 2,000 habitants	1
		Entre 2,000 et 10,000 habitants	2
		Plus de 10,000 habitants	3
Bougouni ¹	Alternative	Moins de 2,000 habitants	4
		Entre 2,000 et 10,000 habitants	5
Koutiala ²	Sélectionné	Moins de 2,000 habitants	6
		Entre 2,000 et 10,000 habitants	7
		Plus de 10,000 habitants	8
Sikasso ²	Sélectionné	Moins de 2,000 habitants	9
		Entre 2,000 et 10,000 habitants	10
		Plus de 10,000 habitants	11

¹ Il n'y a pas de villages de plus de 10 000 habitants dans les communes alternatives selon le recensement de 2009. Cela pourrait changer une fois que des données démographiques plus récentes seront disponibles.

² Il n'y a pas d'autres communes à Koutiala ou Sikasso.

Au sein de chaque couche, l'approche TSCS procédera comme suit :

- Première étape : sélectionner un ensemble de zones de dénombrement (sections d'énumération, SE) de l'Institut national de la statistique du Mali (INSAT). Les SE seront les unités primaires d'échantillonnage (UPE) de l'enquête. Un total de 120 UPE seront sélectionnées au hasard avec PPS.
- Deuxième étape : Dans chaque SE, sélectionnez 15 ménages en utilisant la méthode de la marche aléatoire avec une approche de points de départ aléatoires. Les enquêteurs s'éloigneront des points de départ sélectionnés au hasard dans les SE sélectionnés et tenteront des entretiens à un intervalle défini de bâtiments (par exemple, tenteront un entretien tous les 4 ou 5 bâtiments) jusqu'à ce qu'ils atteignent le nombre cible de ménages. L'entreprise de collecte de données sera chargée de soumettre 15 interviews complètes dans chaque UPE, pour un total de 1 800 ménages.

L'entreprise de collecte de données sera chargée de fournir un ensemble de données du recensement de 2019 nécessaires pour tirer l'échantillon organisé comme suit. Si ces informations ne sont pas disponibles, les entreprises de collecte de données doivent l'indiquer dans leur proposition et préciser quelles sont les données de projection démographique les plus récentes qu'elles pourraient fournir et le niveau (par exemple, commune, village, SE) de disponibilités.

Région	Commune	Village	SE	Population totale	Nombre de logements	Nombres de ménages

Logistique: Le BT fournira le questionnaire d'enquête en anglais et en français. Le BT programmera le questionnaire sur SurveyCTO. L'entreprise de collecte de données utilisera le serveur SurveyCTO de SI pour télécharger les données du terrain à l'aide d'un système basé sur Android. SI fournira l'accès au serveur et à l'instrument programmé. L'entreprise de collecte de données n'aura pas besoin d'acheter un abonnement ni de programmer des instruments et logistique.

L'entreprise de collecte de données sera chargée d'examiner et de fournir des commentaires sur le questionnaire, en suggérant des révisions pour le contexte, le flux ou d'autres aspects. L'examen de l'entreprise de collecte de données doit également garantir que les questions sont correctement contextualisées et que le BT a correctement pris en compte les éventualités probables. Les examinateurs doivent inclure des cadres supérieurs et au moins 3 enquêteurs (1 de chacune des régions cibles). L'examen doit s'assurer que le questionnaire est rédigé de manière à ce que les ménages cibles puissent facilement comprendre les questions et les réponses.

Tâches de planification : L'entreprise de collecte de données sera responsable des tâches de planification suivantes avant le travail sur le terrain :

1. *Plan de travail :* L'entreprise de collecte de données doit élaborer un plan de travail détaillé et un calendrier dans la semaine suivant l'attribution du contrat de sous-traitance. Le

document détaillera les principaux aspects des approches techniques et managériales, y compris la durée prévue et l'ordre des missions, la logistique, la composition du personnel/de l'équipe, les rôles/responsabilités de l'équipe, l'échantillonnage des répondants, la collecte de données, les protocoles d'assurance qualité des données, l'analyse des données, la production de rapports et protocoles de sécurité. Enfin, le document doit décrire tous les domaines pour lesquels l'entreprise de collecte de données a besoin du soutien du BT, de la plate-forme MEL ou du SI.

2. *Autorisations* : L'entreprise de collecte de données est responsable de l'identification et de la liaison avec les autorités locales nécessaires pour obtenir l'autorisation/permission d'effectuer légalement toutes les tâches spécifiées dans le présent EDT dans les communes identifiées. L'entreprise de collecte de données sera tenue de conserver la documentation de toutes les demandes, approbations et correspondances entre les parties concernées et de fournir des copies à BT, à la plate-forme MEL ou à SI sur demande. L'entreprise de collecte de données doit entretenir des relations positives et professionnelles avec toutes les parties prenantes locales et signaler immédiatement au BT tout problème rencontré. Le BT obtiendra l'autorisation du comité d'examen institutionnel pour cette activité, mais exige qu'un membre du personnel de l'entreprise de collecte de données suive la formation sur l'éthique de la protection des participants à la recherche humaine (PHRP) ou l'équivalent et fournisse le certificat ou diplôme de fin de formation.

3. *Planification* : L'entreprise de collecte de données est responsable de tous les aspects de la planification de la collecte de données. Notez que les activités de collecte de données doivent être conformes aux politiques concernant les problèmes de sécurité locaux. Toute modification du travail sur le terrain due à des problèmes de sécurité doit être communiquée à BT dès que possible.

4. *Commentaire sur la logistique* : L'entreprise de collecte de données examinera et fournira des commentaires sur le questionnaire, comme indiqué dans la sous-section Logistique.

5. *Manuel de formation* : L'entreprise de collecte de données élaborera des manuels complets pour les superviseurs et les enquêteurs et les soumettra à BT pour examen et approbation.

6. *Formation du personnel* : L'entreprise de collecte de données doit former tous les superviseurs et enquêteurs avant la collecte des données. La formation comprendra des séances en classe ainsi que des séances pratiques d'administration d'enquêtes. L'entreprise de collecte de données est tenue de préciser la séquence recommandée, la durée et le contenu de la formation du personnel de terrain dans le cadre de la proposition technique. Il est recommandé que la formation dure 3 jours, suivis d'une journée pilote et d'une journée débriefing (décrits ci-dessous). La formation doit avoir lieu soit à Bamako soit à Sikasso (les soumissionnaires doivent inclure le lieu proposé dans leur proposition). Il est en outre nécessaire que plus de superviseurs et d'enquêteurs soient formés qu'il n'en faudra pour toute activité de collecte de données afin que les plus performants puissent être sélectionnés et qu'un groupe de superviseurs et d'enquêteurs de secours soit prêt en cas de besoin. Le BT aidera à la formation, pourra tester les superviseurs et les enquêteurs selon les besoins et peut exiger, à sa convenance, le remplacement des superviseurs et des enquêteurs jugés insuffisants en formation ou sur le terrain. L'entreprise de collecte de données doit soumettre un rapport décrivant les activités entreprises pendant la formation et le pilotage, et identifiant les problèmes, les solutions et la voie à suivre dans les 2 jours suivant les séances de débriefing après la phase pilote.

7. *Séances de pilotage et de débriefing* : Le pilotage sera effectué dans le cadre de la formation du personnel et se concentrera sur l'ensemble du processus de collecte de

données. Il s'agit d'une pratique « réelle » de collecte de données. Chaque recenseur en formation sera tenu de mener à bien au moins 2 entretiens sous l'encadrement d'un superviseur ou d'un autre membre du personnel supérieur. L'entreprise de collecte de données organisera tous les aspects des pilotes. Après avoir terminé le projet pilote, l'entreprise de collecte de données organisera une séance de débriefing au cours de laquelle toute difficulté ou tout problème lié à l'enquête sera identifié.

8. *Révisions finales du questionnaire* : Immédiatement après les séances de débriefing, l'entreprise de collecte de données doit soumettre toutes les modifications finales proposées au questionnaire au BT et aider le BT au besoin à mettre en œuvre les modifications approuvées. L'ajustement final doit avoir lieu avant le déploiement du personnel de terrain. Une fois le questionnaire finalisé, il ne peut plus être modifié.

Travail sur le terrain : Toutes les activités de terrain dureront 3 semaines. L'entreprise de collecte de données doit vérifier soigneusement tous les travaux sur le terrain et tout cas qui ne respecte pas les procédures de contrôle de la qualité (décrites dans la section Assurance qualité) sera supprimé du fichier final de données. L'entreprise de collecte de données réadministrera les entretiens supprimés pour non-respect des protocoles d'assurance qualité sans compensation supplémentaire. L'entreprise de collecte de données mettra en œuvre le travail de terrain en respectant les directives et procédures suivantes :

- *Superviseurs* : L'entreprise de collecte de données maintiendra un ratio minimum superviseur/enquêteur de 1 à 5.
- *Contrôles des superviseurs* : les superviseurs vérifieront les formulaires de leurs équipes avant qu'ils ne soient soumis au serveur, afin de s'assurer qu'ils sont complets et de détecter les erreurs.
- *Débriefings quotidiens de l'équipe* : les cadres supérieurs de l'entreprise de collecte de données planifieront des visites quotidiennes avec les superviseurs et les enquêteurs pour examiner les difficultés rencontrées, permettre des questions et des éclaircissements, et fournir des commentaires. Celles-ci sont particulièrement importantes au début de l'activité de collecte de données pour s'assurer que de bonnes habitudes d'interview sont formées.
- *Accompagnement* : L'entreprise de collecte de données doit s'assurer qu'au moins 5 % des entretiens sont directement observés par un superviseur ou un autre membre senior de l'équipe. Tous les enquêteurs doivent être directement observés au moins une fois au cours de la première semaine de collecte des données. Les observations seront synthétisées dans une fiche d'accompagnement élaborée par le BT.
- *Dénombrement* : L'entreprise de collecte de données doit dénombrer au moins 1 entretien par enquêteur au cours de la première semaine de travail sur le terrain (remplir une version dupliquée du formulaire d'entretien simultanément lors de l'observation directe). Par la suite, au moins 1 % des entretiens doivent être effectués. L'entreprise de collecte de données doit énumérer les entretiens pour des enquêteurs spécifiques si le BT le demande en réponse aux problèmes détectés lors des contrôles de la qualité des données.
- *Rappels* : Si un ménage ne répond pas ou si un répondant n'est pas disponible pour une interview, les enquêteurs doivent faire au moins 1 tentative supplémentaire avant que le ménage/répondant puisse être déterminé comme indisponible et remplacé. Les tentatives doivent avoir lieu à différents moments de la journée (par exemple, une le matin et l'autre l'après-midi). Toutes les tentatives doivent être clairement documentées.
- *Journal de bord* : les enquêteurs doivent toujours enregistrer les informations pertinentes sur ce qui se passe sur le terrain, telles que les coordonnées et les détails

de rappel dans un journal de bord numérique (sur tablette). BT approuvera le journal de bord avant qu'il ne soit utilisé sur le terrain et les données seront téléchargées sur le serveur de SI. Le journal de bord doit également contenir toutes les informations nécessaires au calcul des taux de réponse. Ce journal doit inclure des informations sur toutes les tentatives de contact et de visite. Les informations nécessaires au calcul du taux de réponse pour l'enquête incluent le nombre total des éléments suivants :

- Bâtiments non éligibles (si le bâtiment ne contient pas au moins 1 logement)
- Bâtiments éligibles inconnus (si le recenseur n'est pas en mesure de déterminer si le bâtiment contient au moins 1 bloc résidentiel)
- Ménages non joignables (vers lesquels 1 tentative de contact ultérieure sera effectuée)
- Ménages qui refusent de collaborer à l'enquête
- Ménages sans répondant éligible présent (auprès desquels 1 tentative ultérieure sera effectuée)
- Ménages avec des personnes éligibles qui participent à l'enquête
- Refus des personnes éligibles (l'informateur de l'enquête refuse de participer)
- Complément de l'enquête (l'enquête commence, mais n'est jamais terminée)

L'entreprise de collecte de données fournira un rapport hebdomadaire sur les dispositions des dossiers à BT sur la base des informations du journal de bord.

- *Communication* : Tout au long de la période de travail sur le terrain, l'entreprise de collecte de données se réunira deux fois par semaine avec le BT pour discuter des progrès et des problèmes. Il est de la responsabilité du sous-traitant d'identifier et de communiquer les problèmes en temps opportun. Les problèmes mineurs doivent être corrigés sur place, dans la mesure où ils ne modifient pas l'étendue des services ou n'entraînent pas d'augmentation des coûts. Les problèmes plus importants doivent être signalés au BT et discutés en collaboration avant de prendre des mesures correctives, ce qui peut nécessiter une modification du contrat de sous-traitance.

Analyse de la qualité de l'eau

L'un des indicateurs clés que l'enquête va évaluer est l'accès des ménages à « l'eau gérée en toute sécurité » telle que définie par l'USAID et le programme de suivi conjoint.¹ Pour être qualifié d'accès à l'eau « gérée en toute sécurité », l'eau doit être disponible et doit être exempt de contamination par E. Coli et d'autres contaminants connus, tels que le fluorure et l'arsenic. La majorité des ménages dans les communes d'Anka Jiko n'ont actuellement pas accès à l'eau qui est livrée à leur concession et n'ont donc pas accès à « de l'eau gérée en toute sécurité ». Cependant, lorsque les ménages reçoivent de l'eau dans leur concession, l'entreprise de collecte de données doit également tester l'eau pour détecter E. Coli, le fluorure et l'arsenic. SI fournira les kits de test et l'équipement associé ainsi que la formation de l'équipe qui effectuera les tests de qualité de l'eau (l'équipement de laboratoire formel et la formation ne sont pas nécessaires). Étant donné que l'accès à l'eau dans son enceinte devrait être peu fréquent (moins de 5 % des ménages ; donc pas plus de 100 ménages), SI recommande que les soumissionnaires proposent une équipe dédiée pour effectuer tous les tests de qualité de l'eau (qui peuvent être effectués un jour différent de la période de réalisation de l'enquête). En plus de la couverture des protocoles généraux de collecte de données, l'équipe d'analyse de la qualité de l'eau aura besoin d'au moins 1 jour de formation avec le BT sur la façon de mener et d'interpréter les résultats des analyses de la qualité de l'eau. Des photographies numériques des tests de qualité de l'eau sont requises et doivent être téléchargées dans le système d'enquête.

KII qualitatifs

Pour collecter les données KII dans les communes identifiées, la société de collecte de données mobilisera, formera et mettra sur le terrain un coordinateur de collecte de données, des superviseurs et des enquêteurs, sous la supervision de l'équipe d'évaluation et de l'SI. Les détails de l'échantillonnage sont présentés dans le tableau ci-dessous. La distribution finale, les emplacements détaillés et les chiffres mis à jour seront fournis après la phase de conception de l'évaluation. Cependant, les entreprises sont invitées à fournir des approches et des ressources basées sur le tableau ci-dessous. SI sélectionnera les communes où les KII seront menés (toutes les communes seront sélectionnées parmi les 60 communes d'Anka Jiko énumérées à l'annexe B).

Méthode d'échantillonnage KII

Region	Nombre de communes sélectionnées pour les entretiens	Nombre d'entretiens par commune	Total KIIs
Sikasso	4	3-4	12-16
Bougouni	4	3-4	12-16
Koutiala	4	3-4	12-16
Total	12 Communes	3-4 KIIs/Commune	36-48 KIIs

Chaque KII durera environ 1 heure et doit être réalisé par une équipe de 2 enquêteurs. L'entreprise de collecte de données doit contacter et mobiliser les participants, animer l'entretien à l'aide des guides d'entretien fournis, enregistrer les entretiens et transcrire les entretiens (en français).

Les enquêteurs qualitatifs et les superviseurs doivent recevoir 3 jours de formation, en plus d'un test pilote d'une journée avec une journée de débriefing (approche similaire au pilote quantitatif).

5- Assurance qualité, protection des répondants et sécurité des données

Assurance qualité globale : l'entreprise de collecte de données doit rester en contact quotidien avec l'équipe SI, en fournissant des mises à jour verbales concernant les progrès et les défis rencontrés, en plus d'un résumé hebdomadaire écrit des activités de collecte de données de cette semaine dans un format convenu qui être transféré à SI par e-mail.

- **KII** : Tous les KII doivent être menés par une équipe de 2 enquêteurs. Un enquêteur mènera l'entretien tandis que l'autre prendra des notes. Avec la permission du répondant, toutes les entrevues doivent être enregistrées. De plus, au moins 2 photos numériques doivent être prises lors de chaque entretien et partagées avec SI avec le rapport hebdomadaire - des directives spécifiques sur les photographies seront fournies avant la collecte des données.

Le superviseur qualitatif doit observer au moins 1 entretien mené par chaque équipe d'enquêteurs qualitatifs au cours de la première semaine de collecte de données pour assurer une bonne conformité et une bonne technique d'entretien. Le superviseur doit

fournir des conseils correctifs et une surveillance supplémentaire au besoin. Le personnel de direction de l'entreprise de collecte de données doit procéder à des vérifications ponctuelles aléatoires des enregistrements de 10 % de tous les entretiens pour garantir la bonne mise en œuvre des guides d'entretien et une bonne technique d'entretien. Tous les défis rencontrés doivent être résumés, ainsi que les mesures correctives, dans les rapports hebdomadaires fournis à SI.

- **Enquête** : pour garantir la qualité des données de l'enquête, l'entreprise de collecte de données procédera à des contre-vérifications en entretien face-à-face sur 10 % de l'échantillon total. L'échantillon pour les contre-vérifications sera fourni par le BT. Les contre-vérifications seront administrées à l'aide d'un instrument développé par le BT. Les enquêtes de contre-vérification ne doivent pas être mises à la disposition des enquêteurs. Les contre-vérifications doivent être menées par des équipes distinctes des enquêteurs.

En outre, le BT mènera des activités indépendantes d'assurance de la qualité des données pendant toute la période de collecte des données, y compris des contrôles de qualité hebdomadaires sur les téléchargements de données et des vérifications croisées entre les données d'enquête originales et les données de contre-vérification. Comme mentionné ci-dessus, l'entreprise de collecte de données réadministrera les entretiens supprimés pour non-respect des protocoles d'assurance qualité sans compensation supplémentaire.

Protection des répondants à l'enquête et sécurité des données : l'entreprise de collecte de données est tenue de respecter les protocoles de protection des répondants et de sécurité des données de SI (à fournir lors de l'intégration). L'entreprise de collecte de données aura la possibilité de commenter le protocole et de fournir des commentaires qui permettront au BT de mieux contextualiser le protocole (sans modifier les "minimums requis" de SI).

Tout le personnel de terrain sera invité à signer un accord de non-divulgence (à fournir par SI) indiquant leur compréhension du comportement éthique sur le terrain et la bonne gestion des informations confidentielles et privées des répondants, y compris les informations personnellement identifiables (PII). L'entreprise de collecte de données veillera à ce que des mesures appropriées soient prises sur le terrain pour surveiller le comportement des superviseurs et des enquêteurs en ce qui concerne la protection des répondants et la sécurité des données (y compris les entretiens, la manipulation des appareils d'enregistrement, etc.). L'entreprise de collecte de données sera également chargée de s'assurer que les notes récapitulatives détaillées et autres documents n'incluent pas les PII.

6- Calendrier et échéances

La période globale de performance s'étendra de l'attribution au 30 septembre 2023. La collecte de données devrait prendre 3 semaines à compter du 7 août, avec une formation et un pilotage effectué environ une semaine avant (l'entreprise de collecte de données doit proposer le calendrier précis). Ce calendrier nécessitera une mobilisation rapide de la société de collecte de données, avec une formation à la collecte de données prévue dans les 2 à 3 semaines suivant la signature du contrat. Les propositions doivent clairement décrire comment les soumissionnaires prévoient de parvenir à cette mobilisation rapide.

L'entreprise de collecte de données sélectionnée soumettra les échéances suivantes :

1. **Plan de travail** : plan de travail détaillé et calendrier à soumettre dans les 3 jours suivant l'attribution du contrat de sous-traitance.

2. **Données d'échantillonnage** : ensemble de données avec les données du recensement de 2019 requises pour que BT puisse prélever un échantillon. À soumettre dans la semaine suivant l'attribution du contrat de sous-traitance.

3. **Calendrier de travail sur le terrain** : documentez les emplacements qui seront visités par chaque équipe de terrain, ainsi que des informations sur le calendrier. À soumettre dans les 2 semaines suivant l'attribution du contrat de sous-traitance et à mettre à jour au besoin pendant le travail sur le terrain.

4. **Commentaire sur la logistique** : À soumettre dans les 2 semaines suivant l'attribution du contrat de sous-traitance.

5. **Avant-test** : à soumettre dans la semaine suivant la réception de l'approbation par BT du questionnaire traduit.

6. **Manuel de formation** : Les manuels pour les superviseurs et les enquêteurs doivent être soumis au moins 1 semaine avant le début de la formation des enquêteurs. Des manuels distincts doivent être fournis pour les équipes qualitatives et quantitatives.

7. **Rapport de formation et pilote** : à soumettre 2 jours après les séances de débriefing suivant la phase pilote.

8. **Suivi des travaux sur le terrain** : le suivi des travaux sur le terrain doit être accessible en ligne à la fois à l'entreprise de collecte de données et à SI et doit inclure des mises à jour quotidiennes concernant les tentatives d'enquête et d'entretien, les rappels effectués et les enquêtes/entretiens réalisés. Le Tracker doit également inclure les contrôles d'assurance qualité effectués ainsi que le résultat et toutes les mesures correctives résultantes prises pour améliorer la qualité des données. La version finale du Field Work Tracker doit être soumise 1 jour après la fin de la collecte de données et inclure tous les événements de collecte de données, les emplacements, les données démographiques requises, etc.

9. **Rapports hebdomadaires** : ce rapport couvrira les activités entreprises au cours de la période, les progrès réalisés, les défis rencontrés, les stratégies adoptées pour surmonter ces défis, la programmation des activités à venir pour la prochaine période de rapport et tout risque identifié lié aux activités à venir.

10. **Bases de données quantitatives brutes et propres complètes et code de support** : Les bases de données doivent être fournies en format Excel et STATA avec un dictionnaire de données détaillé, en anglais et en français, dans la semaine suivant la fin de la collecte des données. L'ensemble de données propres comprendra toutes les révisions du fichier de données brutes, y compris celles requises par le BT et résultant des contrôles d'assurance qualité décrits ci-dessus. L'ensemble de données propres comprendra également des traductions en anglais de toutes les réponses textuelles, en particulier les champs "autre, précisez", qui seront recodées dans des catégories de réponses existantes ou nouvelles ou laissées dans la catégorie "autre" selon le cas et sous la direction du BT. Les données doivent être accompagnés d'un do-file Stata qui transforme les données brutes en données propres.

11. **Transcriptions d'entretiens finalisées et soignées, enregistrements et photos** : l'entreprise de collecte de données doit soumettre toutes les transcriptions d'entretiens finales, nettoyées et dont la qualité a été vérifiée (en français) dans la semaine suivant la réalisation de l'entretien. La transcription doit être accompagnée de l'enregistrement vocal de l'entretien ainsi que des photos de l'entretien. Ainsi, les transcriptions finales des entretiens

doivent être soumises à SI dans la semaine suivant la fin de la collecte des données qualitatives.

12. Rapport final : Ce rapport décrira les activités globales, les activités de collecte de données achevées, le résultat de tous les processus de contre-vérification et de qualité des données, tous les défis rencontrés lors de la collecte de données (et les mesures d'atténuation associées), toutes les modifications apportées à la collecte de données protocoles, et toutes limitations, problèmes de qualité des données ou implications qui en résultent pour l'analyse des données. Le rapport devrait également discuter des leçons apprises. À soumettre dans les 2 semaines suivant la fin de la collecte des données.

7- Personnel

Pour mener à bien les activités de collecte de données, l'entreprise en question doit fournir le personnel indiqué ci-dessous. Les CVs du personnel essentiel doivent être inclus dans la proposition technique. La proposition doit également préciser la stratégie de recrutement des autres agents de terrain et préciser le nombre de superviseurs et d'enquêteurs qui seront formés et déployés pour le travail de terrain. Les cabinets peuvent proposer une approche de dotation alternative avec une justification technique appropriée.

- **Coordonnateur de l'enquête (Personnel Essentiel)**. Cette personne aura des responsabilités directes de supervision et de gestion pour l'ensemble de l'effort de collecte de données de base (à la fois qualitatives et quantitatives). Cette personne sera responsable de la supervision des opérations quotidiennes et du contrôle global de la qualité. Les qualifications clés comprennent :
 - Doit détenir un diplôme universitaire dans un domaine pertinent ; une maîtrise est préférable.
 - Doit avoir au moins 10 ans d'expérience dans la gestion de la collecte de données d'enquêtes quantitatives au Mali, dont au moins 1 grande (N> 1 500 en face-à-face, enquête auprès des ménages assistée par tablette).
 - Doit avoir de l'expérience dans les méthodes et l'échantillonnage qualitatifs et quantitatifs.
 - Doit être compétent en anglais et en français.
 - Les qualifications souhaitées incluent une expérience en WASH.
- **Statisticien et spécialiste de la gestion des données (Personnel Essentiel)**. Cette personne sera responsable de la gestion de la plateforme de collecte de données, de la mise en œuvre de l'enquête sur tablettes/appareils numériques, ainsi que de la gestion et du contrôle de la qualité des données reçues du terrain. Cette personne sera responsable de la création de l'ensemble de données final et nettoyé à la fin de la collecte des données. Les qualifications clés comprennent :
 - Doit détenir un diplôme universitaire dans un domaine pertinent.
 - Doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans la conception et la réalisation d'enquêtes à l'aide de Survey CTO, ODK, Qualtrics ou d'autres plateformes d'enquête, et au moins 2 ans d'expérience dans l'utilisation de Stata.
- **Moniteur de terrain**. Cette personne sera responsable de la formation des enquêteurs et des superviseurs (tant qualitatifs que quantitatifs). Ils seront également responsables de la supervision directe et de la supervision de la collecte des données sur le terrain. Ils doivent être sur le terrain pour superviser et encadrer directement les collecteurs de données pendant toute la durée de la collecte des données. Les qualifications clés comprennent :
 - Devrait avoir un diplôme d'études secondaires

- Doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans la gestion d'une équipe d'enquête/collecte de données sur le terrain.
- **Superviseurs quantitatifs.** Sous la responsabilité du moniteur de terrain, ces personnes assureront la supervision directe des équipes individuelles de collecte de données quantitatives. Ils surveilleront directement les collecteurs de données et leur fourniront des conseils d'amélioration et seront chargés de corriger toute erreur dans le protocole ou les meilleures pratiques. Les qualifications clés comprennent :
 - Devrait avoir un diplôme d'études secondaires
 - Doit avoir au moins 2 ans d'expérience dans la collecte de données d'enquête.
- **Superviseurs qualitatifs.** Sous la responsabilité du moniteur de terrain, ces personnes assureront la supervision directe des équipes individuelles de collecte de données qualitatives. Ils observeront directement les collecteurs de données et leur fourniront des conseils d'amélioration et seront chargés de corriger toute erreur dans le protocole ou les meilleures pratiques. Les qualifications clés comprennent :
 - Devrait avoir un diplôme d'études secondaires
 - Doit avoir au moins 2 ans d'expérience dans la conduite et la gestion de la collecte de données qualitatives, telles que des entretiens ou des groupes de discussion.
- **Recenseurs quantitatifs.** Ces personnes seront responsables de la collecte directe des données quantitatives. Les qualifications clés comprennent :
 - Devrait avoir un diplôme d'études secondaires
 - Doit avoir au moins 1 an d'expérience dans la collecte de données d'enquête.
- **Intervieweurs qualitatifs.** Ces personnes seront responsables de la collecte directe des données d'entrevue qualitatives. Les qualifications clés comprennent :
 - Devrait avoir un diplôme d'études secondaires
 - Doit avoir au moins 2 ans d'expérience dans la collecte de données qualitatives telles que des entretiens ou des groupes de discussion.

8- Modèle de proposition

L'entreprise de collecte de données doit soumettre une proposition et un budget en anglais ou en français. La proposition doit suivre le plan suivant (maximum 7,5 pages, plus les annexes) :

1. Contexte (résumez l'expérience professionnelle de l'organisation, la conformité de l'organisation selon des qualifications requises, plus une annexe avec trois références) (maximum 1 page)
2. Méthode technique de la collecte de données Anka Jiko (y compris toute technologie) (maximum 2 pages)
3. Méthode proposée pour l'assurance qualité (maximum 1 page)
4. Personnel proposé, inclure les CVs du coordinateur de la collecte de données et des superviseurs en annexe (1 page maximum pour décrire la compétence du personnel, plus une annexe avec les CVs)
5. Description ou aperçu des propositions, a) rapports quotidiens, b) suivi quotidien et c) rapport de collecte de données (maximum 1 page)
6. Gestion, sécurité et logistique, y compris un plan de mobilisation rapide (maximum 1 page)
7. Mobilisation des acteurs et bénéficiaires et modalités de communication (maximum 0,5 page)

8. Projet de plan de travail avec étapes clés et échéanciers (soumis en annexe)

10- Budget (voir pièce jointe Annexe A pour le modèle de budget et les instructions)

11- Critères d'évaluation des propositions

Criteria	Maximum Points
Performance passée	10
Expérience et méthode technique	25
Expérience et méthode d'assurance qualité	15
Capacité en mobilisation rapide	15
Validité du plan de gestion et de dotation	15
Caractère raisonnable des coûts	20
Total	100

Le comité d'évaluation des propositions s'appuiera sur les critères suivants lors de l'examen des propositions :

Espace réservé pour : Annexe A pour le modèle de budget et les instructions

Annex B: Selected and Alternate Communes

Région	Zone	Communes	Total
Bougoni	Bougoni	<i>Sélectionné</i> : Domba, Faragouran, Garalo, Koumantou, Ouroun, Sanso, Sibirila, Tiémala Banimonotié, Zantiébougou <i>Alternate</i> : Debelin, Dogo, Kéléya, Wola, Yinindougou	<i>Sélectionné</i> : 9 <i>Alternative</i> : 5
	Kolondieba	<i>Sélectionné</i> : Fakola, Kadiana, Kebila, Kolondieba, Kolosso, Nangalasso, Tousseguela <i>Alternative</i> : Farako	<i>Sélectionné</i> : 7 <i>Alternative</i> : 1
	Yanfolila	<i>Sélectionné</i> : Baya, Bolo Fouta, Djallon Foula, Djikiya-Koloni, Gouanan, Koussan, Sérémoussa Ani Samou, Wassoulou Ballé, Yallankoro Soloba <i>Alternative</i> : Gouandiaka, Sankarani, Tagandougou	<i>Sélectionné</i> : 9 <i>Alternative</i> : 3
Koutiala	Koutiala	<i>Sélectionné</i> : Fagui, Fakolo, Kafo Faboli, Kolonigue, Kouniana, M'Pessoba, N'Tossoni, Sinkolo, Tao, Zebala <i>Alternative</i> : None	<i>Sélectionné</i> : 10 <i>Alternative</i> : 0
	Yorosso	<i>Sélectionné</i> : Yorosso <i>Alternative</i> : None	<i>Sélectionné</i> : 1 <i>Alternate</i> : 0
Sikasso	Kadiolo	<i>Sélectionné</i> : Diou, Dioumatene, Fourou, Kadiolo, Loulouni, Nimbougou, Zegoua, <i>Alternative</i> : None	<i>Sélectionné</i> : 7 <i>Alternative</i> : 0
	Sikasso	<i>Sélectionné</i> : Benkadi, Blendio, Dembela, Finkolo Ganadougou, Gongasso, Kaboïla, Kapala, Kourouma, N'Tjikouna, Pimperna, Sanzana, Sokourani Missirkoro, Tiankadi, Wateni, Zanferebougou, Zangaradougou, Zaniéna <i>Alternative</i> : None	<i>Sélectionné</i> : 17 <i>Alternative</i> : 0